

# Troisième confinement : les informations essentielles

Publié le 01.04.2021

Retrouvez ici toutes les informations essentielles liées au confinement et à ses conséquences sur les services publics herblinois. Cette page sera mise à jour au fur et à mesure des informations recueillies.

Dans son allocution télévisée du 31 mars 2021, le Président de la République, Emmanuel Macron a décrété **un nouveau confinement** de la population française d'une durée de quatre semaines, afin d'enrayer la propagation incontrôlée de la Covid-19.

Nous vous informerons sur cette page, au fur et à mesure **de la mise à jour des informations recueillies**, des conséquences du confinement sur les services publics et équipements municipaux.

## Services municipaux

### Sport et loisirs

- Les stages sportifs 6-10 ans et les activités de loisirs 10-15 ans programmées pour les vacances scolaires de printemps sont annulées.
- Les piscines sont fermées jusqu'à nouvel ordre, y compris pour les activités scolaires.
- La pratique en club d'activités extérieures reste autorisée et les courts de tennis en extérieur sont ouverts.
- L'offre de sport 10-14 ans, l'offre adulte, la natation 6-14 ans et l'offre multisports 4-10 restent suspendues jusqu'à nouvel ordre.

### Jeunesse

Les pôles ressources jeunesse du Carré des services et du Sillon de Bretagne, restent accessibles mais uniquement sur rendez-vous, par mail ou téléphone. Les demandes d'aide jeunesse sont également possible, en renseignant le formulaire en ligne. L'instruction du dossier se fait ensuite sur rendez-vous. Plus d'infos sur nos [pages consacrées à la jeunesse](#) ( </Services-et-demarches/Famille-et-jeunesse/Jeunesse>) .

### Culture

#### La Bibliothèque

À compter du mardi 6 avril, seule la médiathèque Charles-Gautier-Hermeland reste ouverte au public selon les horaires et modalités habituelles. Les autres équipements sont ouverts uniquement pour les retours de documents et retraits de réservations. La bibliothèque de Bellevue est fermée. Retrouvez le détail des modalités d'accès et horaires de chaque équipement sur [le site de La Bibliothèque](https://www.la-bibliotheque.com/infos-pratiques/horaires-acces/) ( <https://www.la-bibliotheque.com/infos-pratiques/horaires-acces/>) .

#### Théâtre ONYX

L'ensemble de la programmation artistique [du théâtre ONYX \(https://www.theatreonyx.fr/\)](https://www.theatreonyx.fr/) reste suspendue jusqu'à nouvel ordre. La billetterie est fermée au public mais est joignable, du lundi au vendredi de 12h30 à 18h, au 02 28 25 25 00 ou en écrivant à [billetterie.onyx@saint-herblain.fr](mailto:billetterie.onyx@saint-herblain.fr) (<mailto:billetterie.onyx@saint-herblain.fr>)

## **Animations**

La Longère de la Bégraisière est fermée et les animations prévues dans le programme d'animations sont annulées jusqu'à nouvel ordre.

## **Formalités administratives**

Les modalités d'accès à certains services évoluent. Consultez les [pages formalités administratives \(/Services-et-demarches/Formalites-administratives\)](#) de notre rubrique services et démarches.

## **État civil**

Le bureau d'état civil de la polyclinique ELSAN est fermé du 6 au 23 avril. Certaines modalités d'accès aux autres services évoluent. Consultez les [pages état-civil \(/Services-et-demarches/Formalites-administratives/Etat-civil\)](#) de notre rubrique services et démarches.

## **Petite enfance**

- L'ensemble des crèches et multi-accueils municipaux sont fermés jusqu'au 25 avril inclus.
- Un service d'accueil exceptionnel est organisé afin d'accueillir uniquement les enfants dont les parents travaillent dans les secteurs prioritaires, à savoir essentiellement tous les professionnels de santé, des secteurs médico-sociaux, de la filière de dépistage et de contact-tracing, de l'aide sociale à l'enfance et les agents de l'État chargés de la gestion de la crise au sein des préfetures, des agences régionales de santé et des administrations centrales, ainsi que ceux de l'assurance maladie chargés de la gestion de crise (liste préfectorale détaillée à venir). Plus d'informations auprès du service enfance et familles : 02 28 25 26 27.

## **Enfance**

- Les activités prévues initialement pendant les vacances (accueils de loisirs 3-10 ans, stages sportifs 6-10 ans, offres de loisirs 10-15 ans) sont annulées.
- Un service d'accueil exceptionnel est organisé du 12 au 23 avril 2021 afin d'accueillir uniquement les enfants dont les parents travaillent dans les secteurs prioritaires, à savoir essentiellement tous les professionnels de santé, des secteurs médico-sociaux, de la filière de dépistage et de contact-tracing, de l'aide sociale à l'enfance et les agents de l'État chargés de la gestion de la crise au sein des préfetures, des agences régionales de santé et des administrations centrales, ainsi que ceux de l'assurance maladie chargés de la gestion de crise (liste préfectorale détaillée à venir). Modalités d'organisation pour ces enfants : inscription et réservation directement [via le Kiosque famille \(/Services-et-demarches/Famille-et-jeunesse/Kiosque-famille\)](#) . Il faudra fournir obligatoirement un justificatif attestant que sa profession est bien inscrite sur la liste des personnels prioritaires. Les modalités d'organisation de l'accueil de loisirs resteront inchangées à l'exception du repas. Un pique-nique devra être fourni par la famille (possibilité de réchauffer les repas au micro-onde).

## **Seniors**

- Les [services de la solidarité \(/Services-et-demarches/Solidarites/Seniors\)](#) dédiés aux seniors (services de soins infirmiers à domicile, portage de repas, téléassistance) sont maintenus.
- Les permanences physiques du CLIC sont fermées. Des entretiens sont possibles, uniquement sur rendez-vous. Les visites à domicile et l'accueil téléphonique sont maintenus selon les modalités habituelles.
- Les animations pour personnes âgées sont suspendues, mais des visites à domicile peuvent être proposées.

## **Vie associative**

[Informations en cours de mise à jour]

## **Parcs et jardins**

L'ensemble des parcs et jardins restent ouverts.

## **Déchets**

Les déchets sont collectés normalement, de même que les encombrants. Les déchetteries restent ouvertes sur toute la métropole. Pour y accéder, les usagers sont invités à cocher la case "Convocation judiciaire ou administrative et rendez-vous dans un service public" sur leur attestation de déplacement dérogatoire si la déchetterie se situe au-delà des 10 km règlementaires.

Toutes les infos actualisées sont à retrouver sur le site de [Nantes métropole](https://metropole.nantes.fr/info-coronavirus). (<https://metropole.nantes.fr/info-coronavirus>)

## **Marchés**

Les marchés restent ouverts, seuls les commerces essentiels (alimentaires) sont autorisés.

## **Police et tranquillité publique**

La [police municipale \(/Services-et-demarches/Police-municipale-et-tranquillite-publique\)](#) assure une présence du lundi au samedi de 8h à 19h et reste joignable au 0 800 345 342.

## **Stationnement**

Les règles de stationnement en zone bleue sont temporairement suspendues durant la période de confinement. Les stationnements gênants et dangereux continueront à être verbalisés, de même que le stationnement abusif au-delà de 7 jours consécutifs au même endroit sur l'espace public (obligation de déplacer son véhicule au minimum une fois par semaine).

## **Solidarités**

L'accompagnement par un travailleur social est possible par téléphone ou au Centre Communal d'Action Sociale, uniquement sur rendez-vous. Toutes les demandes d'aide continuent d'être instruites, [avec des adaptations](#). ([/Services-et-demarches/Solidarites/Action-sociale](#))

## **Urbanisme**

[Informations en cours de mise à jour]

## **Transports**

Le réseau TAN est susceptible d'adapter son offre de transports. Plus d'infos sur [le site de l'opérateur \(https://www.tan.fr/\)](https://www.tan.fr/) .:

## Entreprises et commerces

Afin de soutenir le commerce local et solidaire la CCI de Nantes-Saint-Nazaire a initié la plateforme de e-commerce [mavillemonshopping.fr \(https://www.mavillemonshopping.fr\)](https://www.mavillemonshopping.fr) qui met commerçants et artisans de Loire-Atlantique à portée de clics des clients. Pour en savoir plus, rendez-vous sur le [site de Nantes métropole \(https://metropole.nantes.fr/actualites/2020/economie-emploi/mavillemonshopping\)](https://metropole.nantes.fr/actualites/2020/economie-emploi/mavillemonshopping) .

La Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte) des Pays de la Loire a condensé [sur son site internet \(http://pays-de-la-loire.direccte.gouv.fr/Coronavirus-covid-19-les-ministeres-du-travail-et-de-l-economie\)](http://pays-de-la-loire.direccte.gouv.fr/Coronavirus-covid-19-les-ministeres-du-travail-et-de-l-economie) les mesures de soutien spécialement dédiées aux entreprises et salariés dans le contexte du Covid-19.

## Numéros d'urgence

- **115** : numéro du Samu social. Pour les personnes en situation d'absence ou de perte de logement, de violences conjugales, d'expulsions ou pour les citoyens désireux de signaler une situation d'extrême fragilité sociale.
- **119** : numéro du Service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger. Accessible 24h/24, 7/7.
- **3919** : numéro pour les femmes victimes de violences (conjugales, sexuelles...), accessible de 9h à 19h, du lundi au samedi, de 9h à 18h les dimanche et jours fériés. Un site proposant un tchat anonyme et non traçable est également disponible en continu 24h/24 et 7/7 [à cette adresse. \(https://arretonslesviolences.gouv.fr/\)](https://arretonslesviolences.gouv.fr/) pour les personnes ayant besoin d'aide ou celles qui sont témoins de violence.
- **02 40 41 51 51** : Citad'elles, [le lieu pour les femmes victimes de violences conjugales. \(https://www.nantescitadelles.fr/\)](https://www.nantescitadelles.fr/) Accessible 24h/24, 7j/7, y compris dans leurs locaux : 8 boulevard Vincent Gâche (Nantes).

## Consignes sanitaires et informations gouvernementales

### Gestes barrières

Pour lutter contre la Covid-19, le respect de ces gestes barrière demeure primordial, aussi bien dans les sphères amicale ou familiale que professionnelle :

- se nettoyer fréquemment les mains avec de l'eau et du savon ou une solution hydro-alcoolique, pendant au moins 20 secondes ;
- tousser ou éternuer dans le creux de son coude ;
- se moucher avec un mouchoir à usage unique et le jeter immédiatement après ;
- respecter les mesures de distanciation sociale : saluez sans serrer les mains, évitez les embrassades, gardez une distance minimale d'un mètre avec les personnes que l'on croise.

Les recommandations générales sur les mesures de protection face au virus sont détaillées de manière pédagogique sur le site des [voisins malins. \(http://www.voisin-malin.fr/index.php/notre-action/actualite-coronavirus\)](http://www.voisin-malin.fr/index.php/notre-action/actualite-coronavirus)

Le port du masque reste obligatoire sur l'ensemble de l'espace public herblinois comme dans toutes les autres villes de la Métropole nantaise.

## **Confinement**

Comme au printemps, la majorité des déplacements sont interdits sauf cas dérogatoires. Retrouvez la [liste complète de ces cas \(https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/confinement\)](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/confinement) ainsi que l'attestation de déplacement [sur le site du gouvernement \(https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus\)](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus) .